

**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;  
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les propositions de la Faculté de Sciences et Technologies ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2024-2025 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : MASTER 2

**Mention** Energies

**Parcours** Gestion des énergies

**Président du Jury**

Mme Béatrice MOREL

**Statut**

Maître de conférence

**ENSEIGNANTS : :**

M. Michel BENNE

Professeur d'Université

M. Frédéric ALICALAPA

Maître de conférences

M. Dominique GRONDIN

Maître de conférences

M. Pierre-Olivier LUCAS DE PESLOUAN

Maître de conférences

M. Jean-Pierre CHABRIAT

Professeur d'Université

M. Alexandre DOUYERE

Maître de conférences

**Article 2 :**

La Direction générale des Services et Mme Brigitte GRONDIN PEREZ Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

125 AVR 2024

L'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion  
Le Vice-Président des Cours, l'Administration en charge  
de la formation et de la vie universitaire



Jérôme GARDODY